

Entretien avec Alain Naef

La compensation carbone en Afrique : entre illusion et opportunité

Mercredi 3 Juin 2026

Alain Naef



Alain Naef est professeur d'économie à l'ESSEC Business School.

Titulaire d'un doctorat de l'Université de Cambridge et d'un postdoctorat de l'Université de Californie à Berkeley, il a également enseigné à Sciences Po, à la LSE et à Warwick.

Ses travaux portent sur la finance climatique, la macroéconomie internationale et l'histoire économique. Lauréat du Prix Jeunes Chercheurs en Finance Verte 2024 de la Banque de France, il est cofondateur de Sustainable Macro.

Dans cet entretien, Alain Naef revient sur les enjeux que représentent le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) et les marchés de compensation carbone pour les économies africaines. Il analyse l'exposition sectorielle des pays africains au MACF, les limites structurelles de la compensation via la reforestation, et les conditions dans lesquelles l'Afrique pourrait capter une part significative de la valeur des nouveaux marchés carbone, plutôt que d'en subir les contraintes.

Retour sur notre entretien avec Alain Naef, sur l'exposition des économies africaines au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières, les limites du modèle de compensation par la reforestation, et les conditions d'une captation africaine de la valeur des marchés carbone.

MACF - exposition et capacité d'adaptation

Quels pays africains sont réellement exposés au MACF ?

Les secteurs couverts restent limités - fertilisants, électricité, aluminium, acier, fer. Mais certains cas sont structurellement significatifs. Le Mozambique exporte près de 90 % de son aluminium vers l'Union européenne. L'Égypte envoie environ 50 % de ses engrais vers l'Europe. Pour ces pays, l'enjeu est réel. La question centrale qu'il faudrait creuser, c'est celle du temps de transition disponible : est-ce que ces économies ont les outils réglementaires et

les ressources pour s'adapter, et en combien de temps ?

Il y a aussi une question géostratégique à poser pour chaque pays : quel est le poids réel de l'Union européenne dans les exportations ? L'Europe est certes le premier partenaire commercial de nombreux pays africains, mais pas nécessairement dominant sur tous les secteurs. Cela vaut-il vraiment la peine de mettre en place une tarification carbone domestique juste pour préserver l'accès au marché européen ?

Le MACF est-il là pour durer, ou peut-il être démantelé sous pression politique ?

Une fois pleinement mis en place, il sera pratiquement impossible à démanteler. C'est un mécanisme construit de manière très incrémentale - d'abord une phase de mesure sans sanction, puis une montée progressive en charge - ce qui le rend politiquement inattaquable à terme. L'arrivée de Trump et les guerres commerciales qui s'en sont suivies ont, paradoxalement, consolidé sa légitimité en Europe plutôt que de l'affaiblir. La menace de l'OMC qui pesait sur le mécanisme avant 2025 s'est largement dissipée. Les tarifs américains peuvent être enlevés par un président libéral. Le MACF, lui, ne disparaîtra pas.

Crédits carbone - limites du modèle forestier

Vos recherches montrent les limites de la compensation carbone via la reforestation. Qu'est-ce que ça implique concrètement pour les projets africains ?

Nos travaux montrent que compenser les émissions des réserves des 200 plus grandes compagnies fossiles - environ 680 gigatonnes de CO₂ - nécessiterait de couvrir l'intégralité de l'Amérique du Nord en forêts. Pour les émissions historiques, soit environ 1 700 gigatonnes, il faudrait l'Amérique du Nord et du Sud plus une grande partie de l'Afrique. C'est un raisonnement par l'absurde, mais il montre bien l'illusion derrière l'idée d'un offsetting massif.

Il y a trois limites fondamentales. La première est spatiale : il n'existe quasiment aucun espace réellement libre sur terre. Là où il n'y a pas d'activité humaine, il y a une raison écologique. Planter des arbres sur une toundra ou dans une zone aride peut détruire des écosystèmes existants. L'idée d'un terrain gratuit disponible en Afrique est largement illusoire, surtout dans des pays à forte croissance démographique. La deuxième est temporelle : une forêt existante stocke du carbone mais n'en retire pas davantage chaque année. Si une forêt brûle dix ans après avoir été plantée, l'offset est nul. Garantir la durabilité d'un projet forestier suppose un engagement sur plusieurs centaines d'années. La troisième est systémique : au Brésil comme en RDC, des projets de compensation sont vendus à des acteurs financiers pendant que, dans le même pays, la déforestation se poursuit sur une surface équivalente. C'est un jeu du chat et de la souris sans bénéfice net.

Vous parlez peu du carbone bleu – mangroves, marais salants. Pourquoi est-il absent du débat ?

Parce que c'est beaucoup plus difficile à mesurer et à certifier que les forêts terrestres. Pourtant ces écosystèmes sont bien plus efficaces en termes d'absorption carbone. L'Afrique de l'Ouest et du Centre dispose d'un potentiel important sur ce plan. Le frein est méthodologique : les

standards dominants comme Verra ou Gold Standard ont été construits autour de la forêt terrestre, parce que c'est simple à quantifier. On prend une surface, on compte les arbres, on calcule le carbone. Pour une mangrove, il faut des analyses de sol, des mesures de sédiments - c'est autrement plus complexe.

« La valeur, dans le marché carbone, se concentre davantage dans la mesure que dans la plantation elle-même. »

Alain Naef

Gouvernance, souveraineté et captation de valeur

Vous avez évoqué un risque néo-colonial. Pouvez-vous préciser ?

Si des entreprises européennes viennent implémenter des solutions de compensation en Afrique en achetant des terres appartenant à des communautés locales, on bascule dans ce que j'appellerais une innovation coloniale. Le cas de Total en RDC est révélateur : la compagnie a clôturé des zones forestières avec des barbelés pour les transformer en actifs carbone, excluant les communautés qui y vivaient. Ce n'est pas une exception, c'est un risque structurel du modèle. Il faut se poser deux questions : qui contrôle le terrain, et qui capte la valeur ?

Sur le double comptage - qui a le droit de comptabiliser les réductions d'émissions issues d'un projet africain vendu à l'Europe ?

C'est une ambiguïté réelle. Si un pays africain augmente sa surface forestière, cette progression sera comptabilisée dans son bilan climatique national. Mais si ces mêmes arbres sont vendus comme crédits à l'Union européenne, des problématiques de comptabilité apparaissent. L'Article 6 est censé répondre à cette question en imposant des règles strictes d'ajustement.

Malgré votre scepticisme sur la compensation en général, voyez-vous des opportunités concrètes pour l'Afrique ?

Oui, et elles sont précises. La première, c'est la création d'organismes africains de mesure, reporting et vérification - le MRV. Dans le marché carbone, la valeur se concentre davantage dans la mesure que dans la plantation elle-même. Une entité africaine crédible capable de certifier des crédits conformes aux standards de l'Article 6 pourrait capter une part significative de la chaîne de valeur, aujourd'hui accaparée par des acteurs européens et américains. La deuxième, c'est la mutualisation régionale de ces capacités - au niveau de la CEDEAO ou de blocs sous-régionaux - pour réduire les coûts de certification, harmoniser les méthodologies et renforcer la crédibilité des données africaines face aux acheteurs organisés.

MENARA vient de l'arabe منارة, phare. Du swahili au persan, c'est un nom choisi pour ce qu'il signifie : éclairer ce qui reste dans l'ombre.

MENARA s'est construit sur une conviction qui est aussi un refus : l'Afrique et le Moyen-Orient ne sont pas des marges à commenter mais des centres à comprendre. Des espaces trop longtemps saisis dans l'urgence, réduits à l'événement, lus à travers des catégories héritées.

Fondé en 2025 par de jeunes diplômés des meilleures écoles et universités, MENARA est un think tank d'analyse économique, géopolitique et financière. En contrepoint des récits dominants, nous cultivons un regard de plus longue portée : distinguer ce qui est structurel de ce qui est conjoncturel, l'ambition politique de la capacité d'exécution, l'effet d'annonce de la transformation réelle.

À travers des notes analytiques et des formats longs, MENARA s'adresse à ceux qui décident ou conseillent sur ces terrains. Indépendant de tout gouvernement, parti ou bailleur de fonds, MENARA balise les écueils et trace le chemin avec réflexion dense et ancrée dans le réel.

Disclaimer : MENARA est une association loi 1901 indépendante. Cette note est produite à titre informatif sur la base de sources publiques vérifiées. Elle ne constitue pas un conseil financier, juridique ou d'investissement.

menara.thinktank@gmail.com
<https://menara.fr/>